Les élections des représentants des parents d'élèves se tiendront le vendredi 13 octobre 2023. Tous les parents d'élèves du collège Clémence Royer peuvent voter exclusivement par correspondance pour élire les représentants des parents d'élèves.

Le matériel de vote est remis à votre enfant par le biais du carnet de correspondance.

Vous pouvez voter :

• Par correspondance : les enveloppes correctement renseignées doivent être envoyées par courrier, déposées au bureau de vote ou remises à votre enfant (une collecte des enveloppes sera effectuée en classe), avant la clôture du bureau (le vendredi 13 octobre à 12h au plus tard).

Rôle des représentants des parents d'élèves au collège

Vous voterez cette année pour élire 14 représentants. Ceux-ci siègeront au conseil d'administration qui se réunit à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Le conseil d'administration :

- adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur ;
- donne son accord sur le programme de l'association sportive ;
- délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc. ;
- délibère sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Ces mêmes représentants peuvent assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.